



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 112267

Texte de la question

M. Olivier Dosne attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les bénéficiaires touchent au maximum 727,61 euros par mois, il leur est de ce fait très difficile de faire face financièrement aux dépenses quotidiennes. Il est bien conscient qu'ajouter les bénéficiaires de l'AAH à la CMUC alourdirait considérablement les dépenses de la sécurité sociale. Cependant, sachant que le seuil d'éligibilité à la CMUC est de 634,25 euros, soit quelques euros de différence, il souligne l'importance que chaque situation des bénéficiaires des AAH soit étudiée au cas par cas quand ils sont situés près des seuils. Ainsi, il souhaiterait savoir dans quelles mesures une aide supplémentaire pourrait être apportée aux bénéficiaires des AAH, comme le tarif de première nécessité (électricité) ou le tarif spécial de solidarité (gaz).

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112267

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6829

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)